

<https://www.snetap-fsu.fr/Droits-d-inscription-differencies-pour-les-etudiant-es-extracommunautaires-un.html>



Droits d'inscription différenciés pour les étudiant-es extracommunautaires : un rejet écrasant du CNESER

Date de mise en ligne : mercredi 13 mai 2016

- Les Dossiers - Enseignement supérieur - . Audiences et Communiqués -

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés



Droits d'inscription différenciés pour les étudiant-es extracommunautaires : un rejet écrasant du CNESER1, des mobilisations dans toute la France. Amplifions la mobilisation !

Paris, le 13 mai 2026

Le gouvernement s'entête à vouloir imposer une augmentation massive des frais d'inscription des étudiant-es extracommunautaires et présentait hier un décret en ce sens devant la communauté universitaire lors de la séance du CNESER reprogrammée après le boycott unanime des organisations syndicales le 5 mai dernier.

L'intersyndicale dénonce cette mesure profondément injuste et incohérente, qui va à l'encontre de l'objectif « d'attractivité » affiché comme caution par le gouvernement. Elle n'est rien d'autre qu'un tri social profondément incohérent et inacceptable. Elle cherche à profiter de la rentabilité des étudiant-es en doctorat tout en refusant de les former préalablement étant donné que les masters et les licences leur seront inaccessibles pour des questions financières. Elle rentre dans une logique purement économique de l'enseignement supérieur et de la recherche, occultant ses missions premières et reléguant au rang de ressource supplémentaire les étudiant-es extracommunautaires. Cette mesure ne sert ni plus ni moins qu'à tenter de pallier le manque de moyens donnés à l'université.

Hier à l'appel de l'intersyndicale, plusieurs centaines d'étudiant-es et de personnels se sont mobilisé-es de Jussieu au ministère ainsi que dans de nombreuses villes universitaires. Simultanément, le CNESER a rejeté de manière écrasante le décret par un vote quasi unanime (62 contre, 2 pour, 4 abstentions).

Ce vote confirme l'opposition unitaire contre cette mesure discriminatoire aux forts relents xénophobes de préférence nationale, contraire aux valeurs humanistes et émancipatrices du service public de l'enseignement supérieur.

L'intersyndicale de l'enseignement supérieur et de la recherche appelle à multiplier les prises de position contre ce décret dans les universités. **Elle appelle à une nouvelle journée de mobilisation le mardi 26 mai partout en France pour gagner le retrait de ce texte et du texte de 2019 imposant des droits différenciés aux étudiant-es extracommunautaires.** Droits d'inscription à 2 900 euros et 3 900 euros imposés à toutes et tous les étudiant-es

extracommunautaires : c'est NON !

1 : *Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) est à la fois un organe consultatif placé auprès de la ministre l'Enseignement supérieur et de la Recherche et une juridiction administrative.*

« Document à télécharger :

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Post-scriptum :

A retrouver : [Droits d'inscription à 2900€ et 3900€ imposés à tous les étudiant-es extracommunautaires : c'est non !](#)